

PROFESSEUR DE FLE A L'INSTITUT FRANÇAIS

Un ou plusieurs postes de professeur de français langue étrangère (contrat local) sont susceptibles d'être vacants au service des cours de l'Institut français de Bratislava. Ces emplois seront attribués sans préalable de nationalité à des enseignants compétents en didactique du FLE (expérience et diplôme universitaire). Outre les postes mensualisés de contractuel, des stages pourront être offerts à des étudiants en fin de formation (maîtrise FLE acquise ou en cours), notamment dans le cadre de bourses de mobilité Rhône-Alpes.

Les obligations de service, calculées sur une année, correspondent à un temps complet et incluent un minimum de 20 séquences hebdomadaires de 45 mn (généralement 10 groupements de 90 mn) et un complément dans d'autres activités (DELF-DALF, formation continue, élaboration de projets, etc.).

La rémunération sera assurée sur la base de la grille de rémunération de l'Ambassade de France en Slovaquie (contrat local), indépendante de l'échelle indiciaire en vigueur en France. Le contrat sera signé avec l'Institut français de Bratislava, qui relève de l'Ambassade de France en Slovaquie. Les candidats devront, s'ils ne sont pas de nationalité slovaque, disposer d'un permis de séjour et de travail, qui peut être obtenu sur place par les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne.

Les candidatures sont à faire parvenir au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Slovaquie, à l'attention de l'attaché de coopération linguistique et éducative, ainsi qu'au directeur des cours de l'Institut français de Bratislava.

PROFESSEUR EN SECTION BILINGUE

Plusieurs postes de professeur français seront vacants ou sont susceptibles de l'être dans trois sections bilingues franco-slovaques de lycée à Banská Bystrica, Bratislava et Košice.

Ces postes sont :

- en lettres modernes (dans les trois villes) – formation et/ou expérience en FLE appréciée, mais non indispensable
- en mathématiques (Banská Bystrica et/ou Bratislava)
- en sciences physiques (Košice)

Le candidat aura une expérience préalable dans un établissement français, que ce soit en tant que professeur certifié ou agrégé, contractuel ou maître auxiliaire, ou dans l'enseignement privé. Dans le cas d'un enseignant titulaire de l'éducation nationale, une demande de détachement sera adressée par le ministère des affaires étrangères au rectorat compétent mais un accord du ministère de l'éducation nationale ne peut être malheureusement garanti. La connaissance préalable du slovaque n'est pas nécessaire.

Dans chaque section, un des deux professeurs est chargé de la coordination pédagogique et administrative, respectivement en coopération avec le responsable slovaque et avec l'attaché de coopération linguistique et éducative de l'Ambassade. Tous les professeurs sont appelés à travailler en équipe, tant au sein de leur établissement qu'avec le réseau tchèque et slovaque des sections bilingues de lycée.

Le service d'enseignement est fixé à un maximum de 20 séquences hebdomadaires de 45 mn. Les professeurs sont appelés à prendre part aux opérations intégrées dans le projet d'établissement, notamment les échanges scolaires. Ils prennent part également aux examens (conception des épreuves, passation) : DELF, examen de fin d'études « maturité ». Ils sont le relais des informations transmises par le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade et l'Institut Français. Ils pourront en outre, le cas échéant, assurer des cours à l'Alliance Française de leur ville ou au service des cours de l'Institut français ou initier des activités extra-scolaires (théâtre, activités scientifiques, etc.).

Les professeurs de matières scientifiques interviennent de la deuxième ou troisième à la cinquième année d'une scolarité de cinq ans. Les professeurs de lettres interviennent en troisième et quatrième année (épreuve anticipée de français à la fin de la quatrième année) : enseignement des techniques d'argumentation (écrit) et de l'analyse littéraire (oral). L'enseignement du français langue étrangère au cours des deux premières années est assuré par les professeurs slovaques et par des lecteurs.

La rémunération sera assurée sur la base de la grille de rémunération de l'Ambassade de France en Slovaquie (contrat local), indépendante de l'échelle indiciaire en vigueur en France. Le contrat sera signé avec l'Institut français de Bratislava, qui relève de l'Ambassade de France en Slovaquie. Un autre contrat sera signé avec l'établissement d'affectation qui assure une rémunération locale et la mise à disposition d'un logement de fonction simple. La partie française verse également une indemnité forfaitaire de participation aux frais de déménagement et d'installation. Aucun autre supplément lié à la résidence n'est prévu.

Les candidatures sont à faire parvenir au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Slovaquie, à l'attention de l'attaché de coopération linguistique et éducative.

Postes d'assistants ou lecteurs (enseignement scolaire)

Plusieurs postes de lecteurs ou assistants dans des lycées slovaques (sections bilingues et sections avec enseignement renforcé du français) sont susceptibles d'être à pourvoir à la rentrée scolaire 2003 à Banská Bystrica, Bratislava, Handlová, Košice, Nitra, Prešov, Trenčín, Trnava, Tvrdošín et Zvolen.

Les lecteurs et assistants sont appelés à exercer des fonctions variables selon les établissements :

- travaux pratiques de langue française
- travail en binôme avec des professeurs slovaques
- activités de « conversation » avec les élèves et entraînement aux épreuves orales du DELF ou de l'examen de fin d'études
- organisation des échanges scolaires avec des collèges ou lycées partenaires français

Ils participeront au déroulement des sessions DELF « Junior » ou « standard ». Ils pourront en outre, le cas échéant, assurer des cours à l'Alliance Française de leur ville ou au service des cours de l'Institut français.

Les candidats devront avoir une compétence attestée en français langue étrangère et être titulaires d'une maîtrise (ou au moins de la majorité de ses constituants).

Les contrats de travail, annuels, sont signés entre l'établissement d'affectation et l'intéressé. Un complément de rémunération mensuel (ou, le cas échéant une indemnité de stage) sera versé par l'Institut français de Bratislava (400 euros) ou la région Rhône-Alpes (montant précis à compléter) à compter de la prise de fonction jusqu'à l'achèvement de la mission, au plus tard le 30 juin. L'IFB prend également en charge les frais de transport à concurrence du prix par ligne régulière d'autocar. Le logement est assuré par l'établissement pour un prix modique. Certains de ces postes sont destinés à des candidats à des bourses de mobilité de la région Rhône-Alpes.

Les candidatures sont à faire parvenir au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Slovaquie, à l'attention de l'attaché de coopération linguistique et éducative. Ces postes sont également ouverts à des candidats à des bourses de mobilité de la région Rhône-Alpes.

Postes de lecteurs (enseignement supérieur)

Plusieurs postes de **lecteurs** dans des universités slovaques sont susceptibles d'être à pourvoir à la rentrée académique 2003, à Banská Bystrica, Bratislava, Nitra et Prešov. Ces postes sont implantés dans les départements universitaires de français et dans des facultés d'économie ou de gestion ayant une filière partiellement francophone.

Les lecteurs sont appelés à exercer des fonctions d'enseignement variables selon les établissements :

- travaux pratiques de langue française, générale ou spécialisée
- travaux pratiques de civilisation française
- séminaire de didactique du FLE

Leur participation au déroulement des sessions DELF et DALF (conception d'épreuves, passation, correction) sera sollicitée. Ils pourront en outre assurer des cours à l'Alliance Française de leur région ou au service des cours de l'Institut français de Bratislava.

Les candidats devront avoir une compétence attestée en français langue étrangère et être titulaires au moins d'une maîtrise. Un DEA, un DESS ou une recherche doctorale en cours seront des atouts. Ils pourront le cas échéant poursuivre leurs recherches dans le cadre de l'Ecole doctorale régionale (polono-tchéco-slovaco-française).

Les contrats de travail, annuels, sont signés entre l'établissement d'affectation et l'intéressé. Un complément de rémunération mensuel de 400 euros sera versé par l'Institut français de Bratislava à compter de la prise de fonction jusqu'à l'achèvement de la mission, au plus tard le 30 juin. L'IFB prend également en charge les frais de transport (aller et retour) à concurrence du prix par ligne régulière d'autocar. Le logement est assuré par l'établissement pour un prix modique.

Les candidatures sont à faire parvenir au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Slovaquie, à l'attention de l'attaché de coopération linguistique et éducative et de l'attaché de coopération scientifique et universitaire.

Le poste de conseiller pédagogique régional pour la Slovaquie occidentale au sein du dispositif français de coopération linguistique et éducative est susceptible d'être vacant.

Le poste de **conseiller pédagogique régional pour la Slovaquie occidentale** est susceptible d'être vacant à compter du 01/09/2003.

Dans le cadre du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et de l'Institut français de Bratislava, l'intéressé(e) assurera le suivi régional des projets de coopération linguistique et éducative pour la Slovaquie occidentale, notamment le déroulement des examens DELF et DALF, le développement des classes à enseignement renforcé du français (lycées de 8 ans, enseignement précoce), la formation continue des professeurs de français et les contacts avec les autorités locales, ainsi que certains projets de dimension nationale (réforme de l'évaluation dans le système scolaire et du diplôme de fin d'étude secondaires, adaptation du cadre européen commun de référence et nouveaux programmes de français). Il assurera une partie de son service auprès de l'Institut national de Pédagogie (Štátny Pedagogický Ústav) et des centres régionaux de méthodologie (Metodické Centrum) de Bratislava-Ville et de Slovaquie occidentale. Il sera le correspondant privilégié de l'association slovaque des professeurs de français.

Le candidat, titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (au minimum bac + 4), devra obligatoirement avoir une première expérience dans le réseau français de coopération et des compétences attestées en français langue étrangère. La maîtrise préalable du slovaque n'est pas exigée, mais la connaissance d'une langue slave serait appréciée.

La rémunération sera assurée sur la base de la grille de rémunération de l'Ambassade de France en Slovaquie (contrat local). L'appartenance à la Fonction publique française n'est pas un critère de sélection, mais le cas échéant un fonctionnaire pourra demander un détachement administratif. Le contrat de **conseiller pédagogique régional** sera signé avec l'Institut français de Bratislava, qui relève de l'Ambassade de France en Slovaquie.

Les candidatures sont à faire parvenir au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Slovaquie, à l'attention de l'attaché de coopération linguistique et éducative.

TYPES DE POSTE

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL POUR LA SLOVAQUIE OCCIDENTALE.....	2
POSTES DE LECTEURS (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)	3
POSTES D'ASSISTANTS OU LECTEURS (ENSEIGNEMENT SCOLAIRE)	4
PROFESSEUR EN SECTION BILINGUE.....	5
PROFESSEUR DE FLE A L'INSTITUT FRANÇAIS.....	6